Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

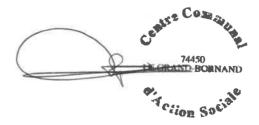
# LISTE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8h30 En Mairie

N° délibération	Objet de la Délibération	Sens du vote			
01/2024	Approbation du compte de gestion 2023	Approuvée			
02/2024	Approbation du compte administratif 2023				
03/2024	Affectation des résultats de l'exercice 2023	Approuvée			
04/2024	Vote du budget primitif 2024	Approuvée			
05/2024	Subventions allouées aux associations	Approuvée			
06/2024	Vote de la durée des amortissements	Approuvée			
07/2024	Vente de mobilier	Approuvée			

Affichée et publiée le 5 mars 2024

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE



Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## **SEANCE 1ER MARS 2024**

Membres en exercice Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

Présents 6 <u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

Votants 7 Pouvoir: MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL01/2024 OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le trésorier a transmis au Centre Communal d'Action Sociale ses comptes de gestion définitifs 2023.

Le compte de gestion du Comptable présente notamment :

- une situation patrimoniale du CCAS à travers un bilan,
- un compte de résultat,
- une balance comptable, reprenant l'ensemble des soldes N-1 des comptes de bilan, et l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Le compte de gestion du comptable doit faire l'objet d'un vote avant l'approbation du compte administratif de l'ordonnateur par l'assemblée délibérante.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses du CCAS,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARRÊTE le compte de gestion 2023 du CCAS tel que communiqué par le Trésorier.

7 POUR

CONTRE

ABSTENTION(S)

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE

CO 274450 LE GRAND BORNAND

Griden Sociale

Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON

Acte certifié exécutoire le. \\Q6 \| \Q3 \| \lambda \lambda \lambda \\ \text{Télétransmis en Préfecture le. \\Q6 \| \lambda \l

Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### **SEANCE 1ER MARS 2024**

Membres en exercice Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

<u>Présents</u>

<u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

<u>Fresents</u> 5

Pouvoir: MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

Votants 6

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL02/2024 OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Président, s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le Comptable.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

Les résultats comptables du CCAS sont les suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2023
Recettes de fonctionnement		223 660,64 €
Dépenses de fonctionnement		162 742,19 €
	Résultat d'exercice	60 918,45 €
Résultat antérieur reporté		0,00€
	Résultat de clôture	60 918,45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		16 223,53 €
Dépenses d'investissement		16 591,79 €
	Résultat d'exercice	-368,26 €
Résultat antérieur reporté		10 972,32 €
	Résultat de clôture	10 604,06 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Restes à réaliser - dépenses		10 952,33 €
Solde	des restes à réaliser	-10 952,33 €
Résultat d'inve	estissement cumulé	-348,27 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		
Fonctionnement (A)		60 918,45 €
Investissement (B)		-348,27 €
RESULTAT	GLOBAL CUMULE	60 570,18 €

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

APPROUVE le compte administratif 2023 du CCAS.

6 POUR

CONTRE

ABSTENTION(S)

Le Président,
André PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON

Contra l'unanimité des votants,

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON

Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## **SEANCE 1ER MARS 2024**

Membres en exercice Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

<u>Présents</u>

<u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

6

Pouvoir: MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

Votants

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL03/2024 OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU CCAS

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2023 ont été approuvés par le Conseil lors de cette séance.

Monsieur Henri POCHAT-BARON, Président de séance, donne connaissance au Conseil d'Administration des résultats définitifs du budget du CCAS pour l'exercice 2023.

Il est ainsi constaté:

- Un excédent à la section de fonctionnement de 60 918,45 €
- Un excédent à la section d'investissement de 10 604,06 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement en déficit de 10 952,33 €

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

- APPROUVE les résultats présentés ci-dessus.
- > APPROUVE les affectations suivantes :
  - R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 60 570,18 €
  - R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 10 604,06 €
  - 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 348,27 €

			 ,
7	POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE

Com

Action Social

Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON

Acte certifié exécutoire le Dal Dal La Dal La Communication de la

Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## SEANCE 1ER MARS 2024

Membres en exercice Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

<u>Présents</u>

<u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

6

Pouvoir: MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

Votants 7

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL04/2024 OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Le projet de budget primitif 2024 du budget du CCAS reprend l'affectation du résultat du compte administratif 2023, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2023 en section d'investissement.

Le budget 2024 est élaboré à partir de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57. Ce nouveau référentiel permet la mise en place de la fongibilité des crédits, à l'exclusion des dépenses de personnel, et offre la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section et par chapitre est le suivant :

Chap	itres	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	15 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	38 471,00
Total	des dépenses de fonctionnement	238 071,00
002	RESULTAT REPORTE	60 570,18
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	177 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,82
Tota	des recettes de fonctionnement	238 071,00

Chap	itres	Reports 23	BP 2024	BT 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 952,33	55 817,67	66 770,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	15 000,00	15 000,00
Total	des dépenses d'investissement	10 952,33	70 817,67	81 770,00
001	SOLDE EXECUTION REPORTE	0,00	10 604,06	10 604,06
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	0,00	38 471,00	38 471,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	15 000	15 000
10	DOTATIONS	0,00	2 694,94	2 694,94
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	15 000,00	15 000,00
Total	des recettes d'investissement	0,00	81 770,00	81 770,00

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ➤ AUTORISE le Président du CCAS à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel, chapitre 012), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- > ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 du budget du CCAS tel que présenté.

7 POUR CONTRE ABSTENTION(S)

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE

of Cilon Sociale

Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON

Acte certifié exécutoire le . 06 103 12004......
Télétransmis en Préfecture le . 06 103 1204.....
Notifié ou publié le . 06 103 12024.....

Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### SEANCE 1ER MARS 2024

Membres en exercice

Votants

Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

<u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

Pouvoir : MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL05/2024 OBJET: SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée des demandes de subventions reçues pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

> FIXE, comme suit, le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2024: Association paralysés de France 74..... 85€ Association française des sclérosés en plaques ...... 85€ 150€ Handisport 74..... Opération nez rouge 74 ..... 85€ 85€ Restaurants du cœur 74..... 85€ Locomotive..... 200€ Une vieillesse en Or..... 85€ Association de dons d'organes et de tissus humains 74...... 85€ Amitié & avenir 85€ Alzheimer 74 Espace Femmes..... 85€ 85€ Live.....

/ POUR   CONTRE   ABSTENTION(S	7	POUR		CONTRE		ABSTENTION(S)
--------------------------------	---	------	--	--------	--	---------------

Dit que ces subventions seront couvertes au moyen des sommes prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, à l'article 65748 pour un montant de 1 300 euros.

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE

74450 74450 766 Sociale Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON

Acte certifié exécutoire le .06.10312024......
Télétransmis en Préfecture le .06.1031.2024....
Notifié ou publié le .051.031.2024....

Siège: MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### SEANCE 1ER MARS 2024

Membres en exercice Le 1er mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

9 **Présents** 

Présents: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

6

Pouvoir: MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

**Votants** 

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### **OBJET: VOTE DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS** DEL06/2024

Vu l'article L 2321-2-27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales fixant les règles applicables aux amortissements des communes.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la délibération n°05/2019 fixant les durées d'amortissements du CCAS,

L'instruction budgétaire et comptable M57 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées tout en respectant les limites pour chaque catégorie d'immobilisation.

Monsieur le Président expose que suite au changement de norme comptable au 1er janvier 2024, il convient d'actualiser les comptes budgétaires de la délibération relative aux durées d'amortissement. Il propose de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14.

La M57 prévoit un mode d'amortissement linéaire au prorata temporis; l'amortissement démarre à compter de la mise en service du bien.

Néanmoins, dans la logique d'une approche par enjeux, un aménagement de la règle du prorata temporis sera mis en œuvre pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire d'un montant inférieur à 1000 € TTC.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

> FIXE, comme suit, les durées d'amortissement des biens énumérés dans le tableau ciaprès :

Imputation comptable	Nature des biens	Durée amortissement
21848	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- > PRECISE que la reprise des subventions est liée à la durée d'amortissement du bien.
- > DIT que les amortissements seront calculés de manière linéaire au prorata temporis.
- DEROGE à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 1 000 € TTC. Dans ce cas, les biens seront amortis sur un an au 1<sup>er</sup> janvier N+1 suivant leur mise en service.

	7	POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
ı		1 0010	OOM	/10012/11/01/(0)

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE

LE GRAND BORNAND

Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON

> Acte certifié exécutoire le .061.031.3024...... Télétransmis en Préfecture le .061.031.3024. Notifié ou publié le .051.031.3024.....

Siège : MAIRIE DU GRAND-BORNAND 74450 LE GRAND-BORNAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### SEANCE 1ER MARS 2024

M	lemb	res
<u>en</u>	exe	cice

Le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du GRAND-BORNAND, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de M. André PERRILLAT-AMEDE, Président.

9 <u>Présents</u>

<u>Présents</u>: MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bernard AGNELLET, Charlotte PEUGEOT, Solange MISSILLIER.

6

Pouvoir : MME Renée FIORIO à MME Solange MISSILLIER

<u>Votants</u>

Absentes: MMES Amandine BRANDHOF et Christelle LE BIAVANT

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil d'Administration, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

#### DEL07/2024

#### **OBJET: VENTE DE MOBILIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-5;

Vu l'offre formulée par Monsieur Gilbert DELOCHE suite à la vente de mobilier d'un logement du CCAS;

Le Président indique que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la vente d'équipements présents dans un logement situé au chalet des neiges pour la somme de 3 541.16 € TTC.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour que le CCAS du Grand-Bornand procède à la vente d'équipements présents dans un logement situé au chalet des neiges pour la somme de 3 541,16 € TTC.

7 POUR

CONTRE

ABSTENTION(S)

Le Président, André PERRILLAT-AMEDE



Le secrétaire de séance, Henri POCHAT-BARON